

Le Conseil supérieur de l'éducation relit le Rapport Parent

Paul-Émile Gingras

Directeur général
CADRE

Pédagogie collégiale nous a invité à commenter le Rapport annuel 1987-1988 du Conseil supérieur de l'éducation : le Rapport Parent, 25 ans après. Le Conseil a procédé à une relecture systématique du tome II du Rapport Parent qui porte essentiellement sur les structures pédagogiques du système scolaire. Dans sa démarche, le Conseil cerne les intentions et propositions de la Commission Parent ; il caractérise la situation actuelle ; il dégage des facteurs explicatifs de cette situation ; il identifie les principaux enjeux de l'avenir.

Comme nous sommes engagé, depuis 35 ans, dans le développement des collèges et que la revue s'adresse d'abord au milieu collégial, nous ne réagissons qu'au chapitre 5 du rapport du Conseil : « L'Institut ou le cégep : une innovation majeure » (pp. 93-107). Le Conseil y applique sa grille générale de lecture en quatre volets : l'idée d'institut dans le Rapport Parent, la situation actuelle du cégep, les facteurs d'explication de l'évolution des cégeps, les enjeux pour demain. Nos réactions s'inscriront dans ce cadre d'analyse du Conseil.

L'IDÉE D'INSTITUT

Le Conseil regroupe en trois points son analyse de l'idée d'institut : les problèmes que voulait résoudre la Commission Parent, les points de repère que s'étaient donnés les commissaires, le modèle qu'elle proposait.

Le Conseil retrace deux préoccupations dominantes dans le Rapport Parent relativement à ce niveau de l'enseignement : la rationalisation des structures et la hausse du taux de scolarisation. Pour la Commission Parent, les réseaux parallèles des collèges classiques, des instituts de technologie, des écoles normales, etc. ont tous de sérieuses lacunes et ne répondent pas aux besoins de la nouvelle société, en plus de n'accueillir qu'une faible proportion des jeunes. Le cheminement des étudiants de ces diverses institutions vers l'université est inéquitable.

La Commission Parent a des points de repère prioritaires. Au plan *social*, elle vise l'égalité des chances et une plus grande accessibilité de l'enseignement. Elle se soucie, plus que de la formation des individus, des besoins de la collectivité et d'une société scientifique et technologique. Au plan *culturel*, le

Conseil lit dans le Rapport Parent une prise de conscience des changements culturels, le besoin d'une formation scientifique et technologique, un meilleur équilibre entre une formation générale et une spécialisation disciplinaire ou technique. Au plan *pédagogique*, le Rapport Parent, selon le Conseil, favorise une pédagogie active, un curriculum équilibré de cours obligatoires, de cours de concentration et de spécialisation et de cours complémentaires. Au plan de *l'évaluation*, le Rapport Parent prévoit l'intervention du Ministère par des examens de contrôle, par l'élaboration d'un « programme minimum » et possiblement par un système d'accréditation des établissements.

Le Conseil reproche au Rapport Parent un certain empirisme pédagogique : « le moment venu », « au fur et à mesure », « par un effort d'imagination et d'expérimentation », l'institut prendra progressivement forme. Examinant le modèle d'organisation proposé par le Rapport Parent, le Conseil retient les objectifs d'accessibilité, de cohérence des divers types d'enseignement réunis « sous un même toit », de revalorisation de la formation technique et de la possibilité de diverses filières de formation.

On sera sensiblement d'accord avec cette lecture du Conseil où, en somme, le Rapport Parent s'attaque à deux problèmes : la démocratisation de l'enseignement et la rationalisation des structures. Mais les intentions et propositions du Rapport Parent s'ancrent plus profondément, à notre avis, dans la philosophie que l'on retrouve dans le tome I du rapport. L'ensemble des pays d'Occident sont aux prises avec « l'explosion scolaire » (une explosion démographique, une explosion des connaissances, notamment en science et en technologie) et avec les besoins nouveaux d'une société où une économie de services et une expertise technologique seront prédominantes.

Et c'est là, selon nous, que la Commission Parent a eu une intuition extrêmement féconde, celle de concevoir un troisième niveau d'enseignement entre le secondaire et l'université qui assurerait à la population la possibilité d'une formation de base mieux ajustée à la société nouvelle et particulièrement à ses besoins de formation professionnelle. La Commission a conçu, de façon plus avant-gardiste qu'ailleurs, une « école tertiaire », distincte du secondaire et de l'université.

Les autres provinces canadiennes et les pays étrangers ont développé les établissements de formation professionnelle : le CAAT ontarien, le « Community College » américain et canadien, l'IUT français. Ils ont décentralisé l'enseignement

La Commission a conçu, de façon plus avant-gardiste qu'ailleurs, une « école tertiaire », distincte du secondaire et de l'université.

universitaire avec le développement du « Junior College ». La Commission Parent est allée plus loin, concevant une institution qui regrouperait les différentes formations de 12^e et de 13^e année, une véritable école tertiaire.

Au plan pédagogique, même si les concepts de formation générale et de spécialisation ne sont pas clairs dans le Rapport Parent, il demeure que les commissaires ont proposé un tronc commun d'études (« Core Curriculum ») remarquable par son équilibre entre les cours obligatoires, l'approfondissement d'un champ du savoir et des cours complémentaires. La Commission n'a pas suffisamment précisé le contenu de ce programme-cadre minimum : la tâche semble l'avoir dépassée, mais elle comptait sur le milieu pour y parvenir et notamment sur les universités et sur les conseils d'études des futurs instituts. À notre avis, elle minimisait la complexité de la tâche et elle risquait beaucoup l'improvisation, notamment dans l'élaboration des programmes, dans le recrutement et dans la préparation des enseignants et des administrateurs.

LE CÉGEP ACTUEL

Le Conseil juge que le cégep actuel, pour l'essentiel, est conforme au modèle qu'avait esquissé le Rapport Parent. Il semble même étonné de la rapidité avec laquelle l'institution s'est implantée. Le Conseil retient six traits marquants du cégep actuel :

- Avec son taux d'accès de 60 p. cent, le cégep est un collège de masse.
- Le cégep, par la structure de fréquentation et le profil des étudiants, notamment en ce qui concerne la présence des adultes, diffère du collège pour jeunes étudiants qu'avait pensé le Rapport Parent.
- Les étudiants prennent plus de temps que prévu pour décider de leur orientation.
- Les programmes se sont multipliés et segmentés.
- Les instances internes de direction, notamment le conseil d'administration et la commission pédagogique, ont connu une difficile évolution.
- La mission des cégeps, pensée essentiellement comme une mission de formation, s'est élargie par la préoccupation de la recherche et s'est approfondie dans le secteur professionnel.

Dans le cadre de ces observations du Conseil, et allant au-delà, nous soulignerons quelques éléments de l'évolution de l'institut, du Rapport Parent vers le cégep actuel.

La Commission Parent n'avait pas prévu la présence massive des adultes dans le cégep actuel, non plus que le statut de mi-travailleur/mi-étudiant du jeune qui fréquente le cégep. D'autre part, dans sa dimension de formation professionnelle, la

Commission Parent n'avait pas non plus imaginé la création des centres spécialisés. Le cégep réussit difficilement à intégrer ces trois dimensions de formation des jeunes, de centres spécialisés et de services aux adultes. Ces secteurs d'action donnent souvent l'impression d'entités autonomes, mal intégrées au cégep.

Au plan de la structure pédagogique, le cégep actuel diffère sensiblement du concept d'institut. Il faut dire que l'orientation pédagogique du cégep demeure vague dans le Rapport Parent. On y avait prévu deux années d'enseignement professionnel : on est passé dès le départ à trois ans. La concentration dans un champ général du savoir ou la spécialisation dans un domaine technique ne devaient occuper que le tiers du temps des études. La spécialisation a pris beaucoup plus d'espace et les cours complémentaires n'ont pas occupé la place prévue ni respecté l'intention des commissaires.

Si les cours de concentration et de spécialisation ont atteint un haut niveau de cohérence, on ne peut en dire autant de l'ensemble du programme auquel est inscrit l'étudiant. Le cégep actuel n'offre pas à l'étudiant un ensemble de cours intégrés qui mènent à l'atteinte d'objectifs fondamentaux de formation. Les cours offerts par les départements dans les différentes disciplines demeurent trop souvent juxtaposés. Les cours obligatoires et les cours complémentaires réussissent mal à satisfaire les étudiants. La Commission avait proposé d'adapter ces cours aux différents groupes d'étudiants : la proposition n'a pas été retenue dans la pratique.

Comme le note le Conseil, le cégep a de sérieux problèmes de direction. L'institut devait être dirigé par un principal aidé de quelques adjoints. Le cégep actuel a une lourde structure, empruntée au collège américain : direction générale, services pédagogiques, vie étudiante, finances, personnel, équipement, secrétariat général. Dans chacun des secteurs, on retrouve des adjoints. Entre les enseignants et la direction se situent des départements forts. Ce contexte ne facilite pas le leadership de la direction et mène à la prédominance des préoccupations de gestion.

La Rapport Parent prévoyait un ancrage du cégep dans la région, notamment par la présence de membres externes au conseil d'administration. La Commission prévoyait 12 administrateurs : le C.A. en est à 19 et comprend plusieurs membres de l'interne. La Commission donnait un rôle majeur d'orientation pédagogique au conseil des études : la commission pédagogique n'a pas rempli ce rôle. Souvent, elle n'existe pas ; souvent, elle est une table de négociations. Le poids du Ministère et celui des départements l'ont fait dévier de sa vocation première.

Le Rapport Parent prévoyait des moyens d'évaluer les cégeps. Il favorisait des examens internes de contrôle et proposait un système d'accréditation. Ni l'un ni l'autre de ces moyens n'a été retenu. Le cégep s'oriente actuellement vers l'élaboration de politiques institutionnelles d'évaluation examinées et approuvées par un Conseil des collèges que ne prévoyait pas le Rapport Parent. Le ministère de l'Éducation a été en grande partie responsable de la situation actuelle. Plutôt que de laisser une plus large autonomie pédagogique au cégep, il a assumé les fonctions de planification, de programmation, de réglementation et de contrôle. Mais la situation demeure floue et retarde la responsabilisation du cégep.

Nous avons toujours eu l'impression que la Commission Parent, aussi bien que le ministère de l'Éducation en 1967, ont pensé un cégep de campagne ou de région et non pas le cégep urbain de Montréal et de Québec. On voit mal le rôle institutionnel particulier de chacun des quinze cégeps de la région de Montréal et encore moins leur concertation pour répondre aux besoins de la région.

Enfin, comme le note le Conseil, le Rapport Parent avait donné essentiellement comme mission aux cégeps la formation des jeunes de 17 à 19 ans. La situation est toute autre : il y a maintenant une masse d'adultes, une douzaine de centres spécialisés, des besoins de recherche pédagogique et institutionnelle, des services professionnels à rendre au milieu.

DES ENJEUX POUR DEMAIN

Le cégep n'a que 20 ans. Nous n'avons pas le recul suffisant pour analyser l'évolution de l'idée d'institut jusqu'au cégep actuel. Les facteurs d'explication que retient le Conseil ont certes joué. Pour notre part, nous irons plutôt au dernier volet du rapport du Conseil sur le cégep, aux « enjeux pour demain ».

Le Conseil retient six défis pour l'avenir : les fonctions de transition entre le secondaire et l'université ; la spécificité de la formation collégiale ; la pédagogie collégiale ; l'élargissement de la mission des cégeps ; la personnalisation des établissements ; le statut du collège comme institution d'enseignement supérieur.

Nous regrouperons nos propres observations et notre façon d'envisager l'avenir du cégep autour d'un thème : *la responsabilisation du collège*.

Entre l'institut du Rapport Parent et le cégep actuel, il y a eu le maître d'œuvre : le ministère de l'Éducation. La Commission Parent avait conçu le Conseil supérieur de l'éducation comme le lieu de l'orientation et de la planification du système scolaire : le Ministère a récupéré la dimension « planification ». Le Rapport Parent prévoyait une *regroupement* des établissements dispensant l'enseignement de niveau collégial : le Ministère a procédé à une intégration radicale. Le Rapport Parent prévoyait un *programme minimum* : le Ministère a produit les *Cahiers de l'enseignement collégial* et le régime pédagogique. Le Ministère procède à la planification, à l'élaboration des programmes, à la réglementation et à la normalisation, au financement et au contrôle budgétaire. Le gouvernement convient avec les centrales syndicales de conditions de travail provinciales. À toutes fins pratiques, il existe un cégep théorique à Québec et 44 campus où s'appliquent les décisions du Ministère. Le système centralisé a conduit à beaucoup d'uniformité, à un certain désintéressement des agents locaux qui sont fortement handicapés par le système lorsqu'ils veulent faire de leur établissement une institution responsable et caractérisée.

L'enjeu principal, en réaction à cette situation, est donc de responsabiliser l'établissement. Responsabiliser comporte deux éléments principaux : une plus grande autonomie et la reddition de comptes.

Responsabiliser comporte deux éléments principaux : une plus grande autonomie et la reddition de comptes.

Aux États-Unis, il y a quelque 3 500 collèges et universités autonomes. La libre concurrence oblige chaque établissement, s'il veut survivre, à tendre à l'excellence, à se donner une image spécifique. Nombre de recherches ont nettement démontré que la qualité de l'école est proportionnelle à son autonomie. Comme nous l'expliquait un jour le Conseil des régents des collèges de l'État de New York, il est essentiel à un établissement d'enseignement postsecondaire d'être responsable de ses programmes d'études. S'il n'existe qu'un seul lieu de réflexion et de décision, comme c'est actuellement le cas chez nous au ministère de l'Éducation, l'évolution sera très lente et la créativité gravement réduite. Le cas de la réforme des programmes en sciences humaines nous en fournit un bon exemple : si l'on avait laissé plus de liberté au cégep pour concevoir des programmes institutionnels de sciences humaines, nous sommes personnellement convaincu que nous serions rendus beaucoup plus loin dans cette réforme.

Responsabiliser un établissement, c'est encore l'obliger à rendre des comptes au public. Le Rapport Parent prévoyait, comme on l'a dit, des systèmes d'examens et d'accréditation. Actuellement, l'État décerne des diplômes sans contrôle sérieux des recommandations des établissements qui, eux-mêmes, doivent se fier aux évaluations de chacun des enseignants. Certes, la voie est actuellement ouverte à l'élaboration de politiques institutionnelles d'évaluation, mais un contrôle externe s'impose. Que ce soient les collèges eux-mêmes, par leur fédération, qui créent un organisme d'évaluation et de reconnaissance, que le Conseil des collèges ait le pouvoir d'agir comme instance de reconnaissance des établissements ou que soit créé un organisme indépendant : il s'impose d'avoir un lieu d'évaluation externe des établissements.

Quelles devront être les priorités d'un cégep ainsi responsabilisé ? Sans que la liste soit exhaustive, nous en retenons cinq.

Un effort doit être fait pour *centrer davantage le collège sur l'étudiant*. Actuellement, le collège est axé sur les besoins du milieu, sur les savoirs à transmettre, et non pas sur le cheminement de l'étudiant. Le problème est plus important encore au cours de la première année et de la première session. Il suffit de penser au pourcentage effarant de réorientations, d'abandons et d'échecs.

Ce n'est pas en vingt ans que l'on crée un nouvel ordre d'enseignement, une école tertiaire, ni même une institution. Il importera, au cours de la prochaine décennie, de *clarifier ce concept d'école tertiaire*, de préciser les buts généraux de préparation à l'université et au monde du travail par l'explicitation d'objectifs fondamentaux de formation qu'une institution visera spécifiquement par ses programmes et ses activités d'apprentissage. Il faudra particulièrement *réviser la notion de programme* qui, actuellement, n'est que l'addition d'un ensemble de cours. Un programme, c'est des objectifs de formation, un choix d'activités d'apprentissage qui mènent à l'atteinte de ces objectifs, des enseignants qui se concertent

pour que chacun poursuive dans sa discipline ces objectifs et une évaluation axée sur l'atteinte de ces objectifs fondamentaux. Si le cégep doit passer de son statut d'établissement à celui d'une véritable institution, il lui faudra clarifier son *projet institutionnel* spécifique.

L'une des intuitions majeures de la Commission Parent lorsqu'elle a pensé l'institut était de regrouper les ressources éducatives d'un milieu pour les mettre à la disposition de la région. Cette préoccupation a fait place à celle de la formation des jeunes de 16 à 19 ans. Le service au milieu a été trop souvent laissé à des initiatives particulières sinon individuelles. Il revient à chacun des collèges de procéder avec le milieu à une meilleure analyse des *besoins de la région* et à un choix méthodique des meilleurs services à rendre.

Nous sommes convaincu enfin que le rendement des collèges sera, pour une part importante, lié aux activités de *recherche*

qui se développeront dans l'institution : recherche pédagogique, fondamentale, technologique et organisationnelle. Si le cégep doit accéder à un statut d'enseignement supérieur, la recherche est une activité essentielle exigée par ce statut.

CONCLUSION

Sans partager peut-être le préjugé trop favorable que l'on peut discerner dans le rapport du Conseil face au Rapport Parent et à l'orientation donnée par le ministère de l'Éducation au cégep, nous estimons que la création de cette école tertiaire qu'est le collège est l'idée la plus féconde de la réforme scolaire. Même en improvisant, le Québec a su se doter d'un réseau majeur de services éducatifs accessibles à la masse de la population. Après vingt ans, des correctifs s'imposent pour assurer, après la quantité, la qualité de cette école tertiaire. 